

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 mai 2026, s'est réuni le vendredi 26 mai 2026 à 20h00, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD Stéphane ; M. CHAMBOLLE Éric ; M. DUPUIS David ; Mme FILIPPI Brigitte ; Mme LANG Caroline ; M. LEBOEUF Arnaud ; M. LELIEVRE Pierre-Edmond ; M. LENORMAND Nicolas ; Mme MOREAU Adèle ; Mme PERRIER Laura ; M. SIRE Charles ; M. SORET Rémi ; Mme THEBAULT Sidonie.

Absentes : Mme FOULON J. qui a donné pouvoir à Mme THEBAULT S. ; Mme GRISON S. qui a donné pouvoir à Mme FILIPPI B.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Brigitte FILIPPI est nommée Secrétaire de séance.

Les comptes rendus des 21 mars 2026 et 27 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ÉLUS ET AGENTS AUPRÈS DU COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué des élus et 1 délégué des agents auprès du CNAS.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. DUPUIS David, délégué des élus et Mme Carine FOURNIVAL, déléguée des agents auprès du CNAS.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Outre son rôle de révision des valeurs locatives, cette commission, dont la présidence est assurée par Monsieur le Maire, participe avec le représentant de l'administration fiscale à l'évaluation des propriétés.

- Monsieur le Maire propose une liste de 24 commissaires, représentative des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales, acceptée à l'unanimité par l'assemblée élue.

A partir de cette liste, les services fiscaux nommeront 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) –BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Monsieur le Maire explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Il présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires l'invite à quitter la salle.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	627 490.39 €	673 664.00 €	1 301 154.39 €
	Recettes réalisées	544 492.36 €	903 585.72 €	1 448 078.08 €
	Restes à réaliser	127 434.00 €	0.00 €	127 434.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	416 375.23 €	1 028 463.65 €	1 444 838.88 €
	Dépenses réalisées	401 596.30 €	810 003.85 €	1 211 600.15 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	142 896.06 €	93 581.87 €	236 477.93 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 211 115.16 €	354 799.65 €	143 684.49 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 68 219.10 €	448 381.52 €	380 162.42 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	127 434.00 €	0.00 €	127 434.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	59 214.90 €	448 381.52 €	507 596.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :
 - approuve le compte financier unique 2025 du budget Principal de la commune,
 - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) –BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Monsieur le Maire explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Il présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires l'invite à quitter la salle.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	7 774.52 €	58 973.77 €	66 748.29 €
	Recettes réalisées	7 774.52 €	83 763.22 €	91 537.74 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	59 813.43 €	320 609.06 €	380 422.49 €
	Dépenses réalisées	1 423.77 €	59 762.64 €	61 186.41 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	6 350.75 €	24 000.58 €	30 351.33 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	52 038.91 €	261 635.29 €	313 674.20 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	58 389.66 €	285 635.87 €	344 025.53 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	58 389.66 €	285 635.87 €	344 025.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :
 - approuve le compte financier unique 2025 du budget Eau Potable,
 - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) –BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Monsieur le Maire explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Il présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires l'invite à quitter la salle.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	81 376.20 €	145 570.26 €	226 946.46 €
	Recettes réalisées	81 376.20 €	164 007.33 €	245 383.53 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	112 639.98 €	296 809.38 €	409 449.36 €
	Dépenses réalisées	63 924.18 €	167 379.25 €	231 303.43 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	17 452.02 €	- 3 371.92 €	14 080.10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	31 263.78 €	151 239.12 €	182 502.90 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	48 715.80 €	147 867.20 €	196 583.00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	48 715.80€	147 867.20 €	196 583.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :
 - approuve le compte financier unique 2025 du budget Assainissement,
 - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

A la suite des travaux de la commission « animation-jeunesse-social », le Conseil Municipal est invité à approuver les montants attribués aux associations pour l'année 2026.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
APE	459.00 €	ÉCOLE DE DANSE	779.00 €	PÉTANQUE FÉROLLOTTE	397.50 €
AREF	388.50 €	ÉCOLE DE MUSIQUE	4 507.00 €	PHOENIX 45	431.00 €
ASS. GYMNIQUE DES LOGES	483.00 €	EXPRESSION	399.00 €	RANDO FÉROLLES	566.50 €
CHORALIA	385.00 €	FNACA	130.00 €	TENNIS DE TABLE	390.00 €
COMITÉ DES FÊTES	833.00 €	JUDO ARTS MARTIAUX	471.00 €	UNION MUSICALE	776.00 €
				TOTAL	11 395.50 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'attribution des subventions aux associations.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DU PÔLE DE SANTÉ COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement du pôle santé communal, destiné à renforcer l'offre de soins de proximité et à accueillir les professionnels de santé dans des conditions optimales.

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de s'adjoindre les compétences d'un maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et du suivi des travaux d'aménagement du pôle de santé communal.

Vu l'estimation des honoraires du maître d'œuvre fixée en dessous de 40 000 € HT ;

M. le Maire indique que compte tenu du montant de la prestation de maîtrise d'œuvre inférieur aux seuils de procédure formalisée, il a été procédé à une consultation simplifiée directe auprès de plusieurs cabinets :

- Le cabinet V+C, basé à Saint Denis en Val, a présenté une offre pour un montant de 41000 € HT, soit 49 500 € TTC.
- L'Atelier POINVILLE, basé à Combleux, a présenté une offre pour un montant de 36 080 € HT, soit 43 296 € TTC.

➤ Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de L'Atelier POINVILLE, pour un montant de 36 080 € HT, soit 43 296 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que tous les actes, avenants et documents nécessaires à l'exécution de cette prestation,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits et seront prévus.

DEMANDE DE SUBVENTION « VOLET 3 » DU DÉPARTEMENT POUR LE PROJET DU PÔLE DE SANTÉ COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du volet 3 des aides départementales pour les travaux d'aménagement du pôle de santé communal. Les montants sont ventilés comme suit :

Objet	Dépenses	Organismes	Recettes	%
Travaux	328 000 €	CCL	46 000 €	12 %
MO	36 080 €	DETR	100 000 €	27 %
Etudes	5 000 €	Conseil Départemental	100 000 €	27 %
		Autofinancement	123 080 €	34 %
Total	369 080 €	Total	369 080 €	100%

- Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du volet 3 et signer tout document s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du concert « Guajiro » de l'association Fayasso, organisé à l'occasion des 10 ans du Palace des Salopettes le 12 septembre 2026.

- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande d'aide auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre d'une subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes à hauteur de 50 % du devis présenté.

AFFAIRES DIVERSES

- M. le Maire indique que les bénévoles de la bibliothèque souhaitent avoir un référent au sein du conseil municipal. Mme Brigitte FILIPPI se propose pour les accompagner dans leur activité.
- M. le Maire fait part du courrier de remerciements de la Pétanque Férolliote concernant la réalisation des travaux d'agrandissement et de mise en sécurité des terrains de pétanque.
- Il informe le conseil du courrier adressé par le Département relatif à l'arrêt des bus France Service.
- Il informe également que le broyage des accotements est prévu semaine 22 ou 23.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Caroline LANG demande si le club ado aura lieu en juillet. Exceptionnellement, il n'y aura pas de camp ado. Toutefois, les enfants jusqu'à 13 ans peuvent s'inscrire au centre de loisirs.
- Mme Adèle MOREAU fait part du mail adressé par l'APE à l'ensemble des associations communales les invitant à se joindre à l'occasion de la fête des écoliers.
- M. Pierre Edmond LELIEVRE fait part de la réunion du PETR et du renouvellement du bureau.
- M. Rémi SORET fait part de sa participation au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) où il a été expliqué le fonctionnement de la station suivi de la visite de celle-ci.
- M. Arnaud LEOEUF informe de sa participation à la réunion du SICTOM où ont été élus les membres du bureau.
- M. Charles SIRE fait part de l'arrivée d'un agent technique, pour un mois, dans le cadre de la campagne des relevés des compteurs d'eau (secteur 3).



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VOUS ACCOMPAGNE

Dès le mois de mai cette année, nous avons subi une première vague de chaleur.

Si vous êtes âgé(e) ou souffrez d'une maladie chronique invalidante ou êtes en situation de handicap ou isolé(e)

N'hésitez pas à vous inscrire sur le Registre des Personnes Vulnérables et le Plan Communal de Sauvegarde.

En cas de canicule, inondation, grand froid, coupure d'électricité, situation de crise... nous vous contacterons pour nous assurer de votre situation.

Le formulaire d'inscription est disponible en mairie.